

#Enquête #InsertionProfessionnelle #Emploi #JeunesDiplômés #GrandesÉcoles

PUBLICATION DE L'ENQUETE INSERTION CGE 2019

Taux net d'emploi et salaires en hausse : près de 90 %¹ des jeunes diplômés des Grandes écoles sont embauchés dans les 6 mois

Ce mardi 18 juin 2019, la Conférence des grandes écoles (CGE) dévoile les résultats de sa 27^{ème} enquête sur l'insertion professionnelle des jeunes diplômés des écoles membres.

« Avec 9 diplômés sur 10 en activité moins de 6 mois après leur diplomation, et 8 sur 10 en moins de 2 mois, les indicateurs enregistrés sont les plus élevés depuis 2010 » souligne Anne-Lucie Wack, présidente de la CGE. **« Les jeunes diplômés bénéficient d'un marché de l'emploi très porteur. Après deux années de forte progression, l'insertion professionnelle atteint un niveau très élevé »**, ajoute Peter Todd, président de la commission Aval de la CGE et directeur général d'HEC Paris.

A noter que, cette année, le volet de l'enquête concernant les inégalités salariales entre les femmes et les hommes est approfondi et enrichi de nouvelles données.

L'emploi des jeunes diplômés au beau fixe et une rapidité d'insertion sans précédent

Le taux net d'emploi reste stable et très élevé pour l'ensemble des diplômés : 89,5 % contre 89,4 % en 2018. Une augmentation significative des embauches des diplômés d'écoles d'ingénieurs est observée : le taux net d'emploi à 6 mois passe la barre des 90 %.

Autre point saillant et inédit : **65,2 % des étudiants des Grandes écoles ont trouvé un emploi avant même l'obtention de leur diplôme**, soit 3 points de plus que la promotion sortante dans l'enquête 2018.

« Les diplômés des Grandes écoles sont littéralement aspirés par les entreprises pour près de 2/3 d'entre eux avant même leur sortie de l'école », souligne Anne-Lucie Wack.

Concernant l'accès à l'emploi, sans surprise le rôle des réseaux sociaux professionnels progresse de 2 points depuis l'année dernière. Toutefois, **le stage de fin d'études reste en 2019 la première porte d'entrée dans l'entreprise.** Il permet à 29,4 % des jeunes diplômés d'accéder à l'emploi, contre 28,5 % en 2018.

Toujours plus d'embauches en CDI

Dans la continuité des précédentes enquêtes, **la part des contrats à durée indéterminée progresse encore : cette année, 82,2 % des jeunes diplômés sont embauchés directement en CDI** (soit une hausse de 1 point par rapport à l'enquête 2018). Ce chiffre est supérieur à la moyenne nationale : en France, 68 % des jeunes disposant d'un Bac+5 bénéficient d'un CDI un an après l'obtention de leur diplôme².

¹ 90% des diplômés hors ceux en études, en thèses ou volontairement sans activité

² Source : Apec – Baromètre 2019 – jeunes diplômés de la promotion 2017

L'apprentissage, voie d'excellence et passeport pour l'emploi

« L'enquête 2019 confirme que l'apprentissage dans les Grandes écoles est une voie d'excellence et un vrai passeport pour l'emploi », souligne Anne-Lucie Wack.

Pour les 15,5 % des diplômés 2018 ayant réalisé leur cursus en apprentissage, le taux net d'emploi à 6 mois s'élève à 90,3 %. Ce taux est supérieur de 0,8 points à celui de l'ensemble des diplômés des Grandes écoles (89,5 %). 36,1 % des apprentis sont embauchés dans leur entreprise d'accueil.

Autre fait marquant : **84,4 % des apprentis décrochent un CDI** ; un taux supérieur de 2,2 points à celui de l'ensemble des diplômés des Grandes écoles (82,2 %).

Des salaires moyens en progression

En 2019, **le salaire brut moyen annuel proposé aux jeunes diplômés dès leur entrée dans la vie active connaît une augmentation significative. En France, celui-ci s'établit à 34 920 € (hors primes),** contre 34 122 € l'année dernière, soit une hausse de 2,2 % pour les ingénieurs et de 2,6 % pour les managers.

A l'international (tous pays confondus), avec 35 948 € (hors primes) contre 34 918 € en 2018, le salaire moyen à l'embauche est lui aussi en augmentation.

Mais les inégalités salariales entre femmes et hommes perdurent

Taux net d'emploi, CDI, statut de cadre, salaires, tous les indicateurs sont moins favorables aux femmes, avec des écarts comparables à ceux des années précédentes : **« Ce qui est le plus frappant c'est que, même dans le contexte actuel où les entreprises se battent pour recruter nos diplômés, le différentiel femmes-hommes perdure, en défaveur des femmes ! Chaque année nous faisons ce constat alarmant et nous nous employons à analyser et combattre les déterminants de cette inégalité »,** déclare Anne-Lucie Wack.

En ce qui concerne plus précisément la rémunération, **l'écart de salaire à l'embauche observé entre femmes et hommes est de 6,08 %.** **« L'enquête 2019 révèle que le statut cadre est l'un des principaux facteurs déterminants de cette différence : 1,56 point dans l'écart de salaire femmes-hommes s'explique par une proportion inférieure de femmes embauchées sous le statut cadre »,** commente Peter Todd. En outre, le nombre moins important de jeunes diplômées en CDI augmente l'écart de 0,62 point. **« Le différentiel s'explique aussi par le fait que les femmes choisissent plus fréquemment des fonctions et des secteurs moins rémunérateurs »** commente Anne-Lucie Wack. Elles sont sous-représentées dans certains secteurs d'activité comme l'informatique et l'industrie des transports, où les salaires sont en général plus élevés.

La France attractive pour les jeunes talents

Bien que l'international séduise toujours - 1 jeune sur 8 opte pour un premier emploi à l'étranger - les étudiants des Grandes écoles privilégient la France. En effet, 87 % des jeunes diplômés choisissent un premier emploi dans l'Hexagone ; un taux stable depuis l'année dernière. **« L'amélioration de la situation économique de la France depuis les 2-3 dernières années, entraînant la dynamisation du marché de l'emploi, explique le regain d'attractivité du pays auprès des jeunes diplômés. Leur besoin de s'expatrier est nettement moins marqué qu'il y a quelques années »** souligne Peter Todd.

Parmi les jeunes diplômés qui optent pour l'international, le choix s'oriente principalement vers le Royaume-Uni, la Suisse, l'Allemagne, le Luxembourg et la Chine.

Les TPE/PME toujours le premier employeur des diplômés des Grandes écoles

En 2019, 38,9 % des diplômés des Grandes écoles ont privilégié une entreprise de moins de 250 salariés. Un chiffre quasiment égal à celui de l'an dernier (39,3 %) et qui témoigne de l'intérêt des étudiants pour les entreprises à taille humaine. **« Les diplômés des Grandes écoles travaillent dans tous les types d'entreprises du pays, 40 % dans les TPE et PME, 30 % dans les ETI et 30 % dans les grands groupes »**, souligne Anne-Lucie Wack.

L'entrepreneuriat, qui avait progressé de manière significative en 2018, reste stable. **3,1 % des jeunes diplômés ont choisi, en 2019, de créer ou de reprendre une entreprise** (contre 3,3 % en 2018). Ce chiffre est plus élevé pour les diplômés d'écoles de management : 4,9 %.

Des jeunes actifs satisfaits de leur emploi

83,7 % des jeunes diplômés se disent « très satisfaits » ou « satisfaits » de leur emploi. Un excellent score, en augmentation par rapport à l'année 2018 (82,8 %) ! Les diplômés étaient interrogés sur : les conditions de travail, les relations avec leurs collègues, le niveau de rémunération, le niveau d'autonomie et de responsabilité, la localisation géographique.

« A l'heure où les jeunes sont plus que jamais animés par une quête de sens au sein de l'univers professionnel, savoir que plus de 8 diplômés sur 10 sont en phase avec leur emploi est une réelle satisfaction pour les Grandes écoles membres de la CGE », commente Anne-Lucie Wack.

À PROPOS DE LA CGE

Créée en 1973, la Conférence des grandes écoles (CGE) regroupe 229 établissements d'enseignement supérieur et de recherche français et étrangers, représentant tout le spectre des formations supérieures en Grandes écoles de niveau Master et au-delà. La CGE est un organisme accréditeur de formations (Mastère Spécialisé, MSc, BADGE, CQC) pour ses membres, qui dispensent 640 formations accréditées. Elle s'assure du respect de ses principes fondamentaux (insertion professionnelle, ouverture internationale et ouverture sociale, innovation pédagogique...) et garantit la qualité des programmes. Cercle de réflexion (think tank), la CGE publie de nombreuses enquêtes et études de référence et représente ses membres auprès des pouvoirs publics et des acteurs économiques. La CGE intervient publiquement sur les sujets liés à l'enseignement supérieur et à la recherche.

www.cge.asso.fr | **Twitter** : [@ConferenceDesGE](https://twitter.com/ConferenceDesGE)

CONTACTS PRESSE

EPOKA Camille Le Hyaric - clehyaric@epoka.fr - 06 60 43 65 02

CGE André Bismuth - andre.bismuth@cge.asso.com - 01 46 34 77 58